

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf, le 31 janvier, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 05 FÉVRIER 2019 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Salle Saint-Sébastien,
- Projet agrandissement de la garderie,
- Désignation d'un membre « groupe de travail petite enfance »,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf le trente-et-un janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, Hubert RENET et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

MM. COUPPEY Pascal, LACOTTE Bruno.

Absent excusé : MM HORTIZ Francis (pouvoir à PICOT André), LEMONNIER Eveline (pouvoir à LACOTTE Bruno)

Absents : MM LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : M COUPPEY Pascal

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial.

Accord unanime de l'assemblée

~~~~~

### **I. SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibération n°04-05-06-07/2019)**

Lors du dernier conseil municipal il a été décidé de mettre en place un bardage Cembrit sur les parties Nord et Sud de l'annexe de la salle afin de diminuer les agressions pluie et vent et limiter le contact avec le mur existant. De plus il a été décidé de changer les fenêtres et la porte du pignon ouest.

#### **AVENANT AU MARCHE - ENTREPRISE LELONG ET FILS**

L'entreprise Lelong et Fils a fait parvenir deux devis.

- Lot 02 : Charpente bois - Bardage : le montant du devis s'élève à 14 884.94 € HT soit 17 861.93 € TTC
- Lot 05 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie : le montant de devis s'élève à 3 121.04 € HT soit 3 745.25 € TTC.

Concernant le lot n°2 : Charpente bois - Bardage

Montant initial du marché : 9 270.88 € HT

Avenant n°1 : 7 141.53 € HT

Avenant n°2 : 14 884.94 € HT

La plus-value représente une augmentation de 160.55 % du marché initial. L'ensemble des plus-values représente une augmentation de 237.58 %

*Séance du 05 février 2019*

## COMMUNE DE MARTINVAST

Concernant le lot 05 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie

Montant initial du marché : 12 881.60 € HT

Avenant n°1 : 3 121.04 € HT

La plus-value représente une augmentation de 24.22 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Lelong et Fils et autorise M Le Maire à signer les avenants correspondants.

### AVENANT AU MARCHE ENTREPRISE GAUTIER

Concernant le plafond de l'annexe et l'isolation du pignon Est.

L'entreprise Gautier a fait parvenir un devis d'un montant de 3 430.50 € HT soit 4 116.60 € TTC.

Lot n°6 : Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages

Montant initial du marché : 23 094.40 € HT

Avenant n°1 : 3 430.50 € HT

La plus-value représente une augmentation de 14.85 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Gautier et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

### AVENANT AU MARCHE ENTREPRISE LEFÈVRE

Pour la partie électricité de l'annexe et la mise en place d'un limiteur de son, l'entreprise Lefèvre a fait parvenir un devis d'un montant de 1 275.47 € HT pour la partie électricité et 2 127.83 € HT avec l'option limiteur acoustique.

Lot n°7 : Electricité

Montant initial du marché : 8 669.89 € HT

Avenant n°1 avec option limiteur de son : 3 403.30 € HT

La plus-value représente une augmentation de 39.25 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre avec l'option limiteur de son de l'entreprise Lefèvre et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

M Picot explique que ces travaux n'étaient pas prévus mais qu'ils sont indispensables à la rénovation du bâtiment.

A ce jour, M Picot indique que le planning est respecté. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été décidé de retirer la rambarde de la scène, M Boisroux propose une peinture noire pour le mur du fond et le plafond.

M Picot explique que les agents du service technique se chargeront des travaux de réaménagement de la cuisine en sous-sol avec la mise en place de placo hydrofuge et d'un nouveau plan de travail. Cette pièce étant très humide il sera nécessaire de mettre en place un système d'aération.

## **II. PROJET D'AGRANDISSEMENT ET RÉHABILITATION DU BATIMENT REGROUPANT : LE CENTRE DE LOISIRS, LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE, L'ESPACE DE VIE SOCIALE (délibération n°08/2019)**

## COMMUNE DE MARTINVEST

Lors de la séance du 10 janvier 2019, le conseil municipal a donné son accord concernant l'estimation de M Boisroux, architecte pour le projet d'extension et réhabilitation du bâtiment regroupant : le centre de loisirs, la garderie périscolaire, l'espace de vie sociale.

Le cabinet Boisroux a fait parvenir un avenant puisque le projet a évolué avec une augmentation de la surface du bâtiment neuf de 75 m2 et la réfection du bâtiment existant. D'où une estimation de 493 173,50 € HT pour un montant initial prévu de 225 000 € HT.

Il est donc proposé un avenant au marché d'un montant d'honoraires de 25 342.40 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 46 604.90 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Montant initial du marché : 21 262.50 € HT

Avenant n°1 : 25 342.40 € HT

La plus-value représente une augmentation de 119.19 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant du cabinet BOISROUX et autorise M Le Maire à le signer.

### III. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE « GROUPE DE TRAVAIL PETITE ENFANCE » (délibération n°09/2019)

M Le Maire explique que suite à la mise en place du service commun « Petite Enfance de Douve et Divette », un membre au sein du conseil municipal doit être nommé pour participer au groupe de travail sur la thématique « Petite Enfance ».

Avec son accord, M Le Maire propose de nommer Mme Isabelle FONTAINE déjà en charge dans l'ancienne commission de la CCDD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 8 POUR 1 ABSTENTION, désigne Mme Isabelle FONTAINE en tant que membre du groupe de travail sur la thématique « Petite Enfance ».

### IV. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (délibération n°10/2019)

Le conseil municipal,

Vu le licenciement pour inaptitude d'un adjoint administratif territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Vu les besoins du service administratif, notamment pour les travaux de comptabilité,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- Autorise M le Maire à réaliser la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Manche et à procéder à la nomination de l'agent affecté sur ce poste.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, il devra être fait appel au service temporaire du Centre de Gestion pour 20 heures hebdomadaires d'un Adjoint Administratif afin de couvrir les besoins du service.

A noter que le poste sera attribué à Mme GUERIN actuellement à temps non complet (20h/35h), parallèlement le poste d'accueil sera réduit aux horaires d'ouverture.

**V. INFORMATIONS DIVERSES**

**Cahier de doléances**

M Le Maire explique qu'un cahier de doléances est à disposition à la mairie dans le cadre du « grand débat national », il sera envoyé le 15 mars en préfecture. Une réunion à l'échelle locale est envisagée. Cette question sera évoquée à la prochaine commission de territoire.

**Groupement Jeunesse Douve et Divette**

M Le Maire explique avoir reçu le 04 février 2019 un courrier du bureau du Groupement Jeunesse Douve Divette, l'informant que pour des raisons personnelles, la présidente, le trésorier et le secrétaire seront démissionnaires à la fin de la saison. Il n'y a actuellement pas de candidats pour pourvoir à leur remplacement. Le problème sera évoqué prochainement lors d'une réunion entre les maires de Douve et Divette et les présidents de club.

**Zone de la Grande Fontaine**

M Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a reçu un courrier de la société Immo Mousquetiars annonçant l'abandon de leur projet d'implantation d'un Intermarché dans la future zone commerciale de la Grande Fontaine. Cette décision remet en cause l'économie de la Zone Artisanale.

**VI. QUESTIONS DIVERSES**

**Circulation RD122 Le Vignit / Hameau Virel**

M Couppey a été sollicité par un administré concernant l'absence d'accotement sur la RD 122 de la Bourbonnerie au Hameau Virel ainsi que la dangerosité de la circulation sur cette voie. M Le Maire indique qu'une étude va être faite afin de sécuriser cette zone.

Séance levée à 22 heures 00

Prochaine séance : date à définir

---

Publié et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 07/02/2019

Le Maire,  
Jacky MARIE

**COMMUNE DE MARTINVEST**

|                   |  |                     |  |
|-------------------|--|---------------------|--|
| MARIE Jacky       |  | LACOTTE Bruno       |  |
| PICOT André       |  | LEMONNIER Eveline   |  |
| GROULT Sylvie     |  | LOHIER Florence     |  |
| RENET Hubert      |  | LE GOUPIL Guillaume |  |
| FONTAINE Isabelle |  | PERAUDEAU Mathilde  |  |
| COUPPEY Pascal    |  |                     |  |
| HORTIZ Francis    |  |                     |  |
|                   |  |                     |  |